

# UNITAIRES DES ARDENNES



Journal du Syndicat National Unitaire des Instituteurs Professeurs des écoles et PEGC des Ardennes - Siège social : 48, rue V. HUGO 08000 Charleville-Mézières - Téléphone et télécopie : 03 24 37 65 74 - E-mail : [snu08@snuipp.fr](mailto:snu08@snuipp.fr) - site web : <http://08.snuipp.fr> - Directeur de la publication : Xavier DUMONT - N° CPPAP 1011 S 08017 - N° ISSN 1243-5899 - Imprimé par nos soins.

## Changer la donne ! Votez SNUipp-FSU !



## Élections professionnelles 2011

Les modalités pratiques en pages 9, 10 et 11.

## Grève le 27 septembre

14 000 suppressions programmées. Le tract de la FSU 08, pages 2 et 3.

Page 1 : Sommaire et édito  
Pages 2-3 : Grève 27 septembre  
Pages 4, 7 et 8 : Métier  
Pages 5-6 : A afficher  
Pages 9-11 : Élections professionnelles  
Page 12 : Bulletin d'adhésion  
Encart 1 : Calendrier

## Métier : Moyens, Directions, LPC, AVS...

Toutes les nouvelles en pages 4, 5 et 6.

... Et les dernières sur [snu08.free.fr](http://snu08.free.fr)

n° 177  
Sommaire  
N° CPPAP : 1011 S 08017  
Trimestriel : septembre 2011  
0,50 euro



Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent. (Article 34 de la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978). Pour l'exercer, contactez la section départementale.\_

14 000 SUPPRESSIONS PROGRAMMÉES :

GRÈVE LE 27 SEPTEMBRE !

Dans le cadre de la préparation du budget 2012, le ministère du Budget confirme le choix gouvernemental du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite. Ce sont 150 000 emplois de supprimés en 5 ans dans la Fonction Publique d'État dont plus de 50 000 dans l'Éducation nationale (8 967 pour l'école primaire à la rentrée 2011). Ces suppressions se traduiront par une nouvelle dégradation des conditions de travail tant pour les élèves que pour les enseignants. Les ambitions éducatives de notre pays sont mises à mal, remettant en cause l'objectif de la réussite de tous les élèves.

Les mobilisations de l'ensemble des partenaires de l'école (parents, enseignants et élus), dénonçant avec force la situation d'une école asphyxiée par cette situation ont conduit le chef de l'État à annoncer que le nombre de classes à la rentrée 2012 ne serait pas inférieur à celui de cette rentrée. Comment cela serait-il possible, alors que déjà cette

année, les restrictions budgétaires ont abouti à la suppression de 1 500 classes ! En refusant de revenir sur le principe de non remplacement d'un fonctionnaire sur 2 partant à la retraite, le gouvernement crée une impasse : si l'on ne connaît pas encore la répartition entre le premier et le second degré des 15 000 nouvelles suppressions de postes annoncées, nul doute que les IA ne soient à nouveau sollicités pour trouver des leviers d'action... et de nouvelles suppressions de postes de RASED, de remplaçants, de classes maternelle, de formateurs...

Dans ce cadre, non seulement des classes seront fermées mais s'y ajouteront, comme cette année, des suppressions massives de postes enseignants dont la mission est indispensable pour faire réussir tous les élèves : les postes de maîtres spécialisés des RASED (20% ont déjà été supprimés), les postes de soutien en éducation prioritaire, les postes de formateurs, les postes de remplaçants.

Et c'est aussi la poursuite annoncée de la baisse de la scolarisation des moins de 3 ans alors qu'il faudrait créer 6 400 postes pour rattraper le retard pris ces 10 dernières années.

La situation n'est plus tenable. Il faut stopper les suppressions de postes pour mettre en oeuvre une autre politique éducative. C'est sur cette base que les fédérations et syndicats de l'éducation nationale dont le SNUipp-FSU, appellent à une journée de grève le 27 septembre.

## **Rappel : La grève est un droit.**

• **En tant qu'enseignant, vous devez faire parvenir votre déclaration préalable d'intention de grève à votre IEN 48 heures à l'avance au moins, comprenant un jour de classe (jour ouvré), soit le samedi 24 septembre minuit dernier délai.**

**Modèle de lettre disponible sur le site de votre département [08.snuipp.fr](http://08.snuipp.fr).**

• **Il est d'habitude de prévenir les parents au moins 24h à l'avance. Étant les partenaires de l'école, vous pouvez les informer des motifs de la grève en utilisant le modèle de lettre également disponible sur le site.**



**AU CRÉDIT MUTUEL,  
MON ASSOCIATION EST  
ÉGALEMENT ASSURÉE.  
ET ÇÀ, ÇA CHANGE TOUT !**

N° Indigo 0 820 047 047  
0,12€ TTC/MN

**Crédit  Mutuel**  
**Enseignant**  
[www.cme.creditmutuel.fr](http://www.cme.creditmutuel.fr)

Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe, SA coopérative de crédit à capital variable  
4, Place Richebé 59000 Lille - RCS Lille 320 342 264.



**Formation des enseignants.**  
Des personnels sans expérience et sans formation devant les élèves. Une réforme calamiteuse à abandonner.  
**Propositions FSU :** Formation de haut niveau articulée à la recherche avec une entrée en alternance dans le métier.

**Universités :** avec la loi LRU et le plan licence, c'est l'autonomie renforcée : sélection et compétition exacerbées.  
**FSU :** Améliorer les conditions d'études et de travail à l'université ainsi que les conditions de vie des étudiants.

**Maternelle**  
Fin de la scolarisation des moins de 3 ans.  
**FSU :** Conforter et améliorer la spécificité de l'école maternelle.

**École primaire**  
1500 classes en moins à la rentrée 2011. Suppressions de RASED.  
**FSU :** « Plus de maîtres que de classes » pour mieux prendre en charge les élèves les plus fragiles. RASED renforcés.

**Formation Continue**  
En constante diminution.  
**FSU :** Augmenter le volume de formation sur le temps de service et développer une formation de qualité qui réponde aux besoins de tous les personnels.

Avec les RAR, puis les ECLAIR, l'éducation prioritaire est sacrifiée, et les établissements transformés en laboratoires de déréglementation.  
**FSU :** Relancer une éducation prioritaire en repensant la carte et les moyens alloués.

De la maternelle... à l'université, c'est l'ensemble du service public qui est touché ! En 4 ans, plus de 56 000 postes ont été supprimés, dans un contexte de réformes contestées.

La FSU n'accepte pas cette politique et s'engage pour d'autres choix éducatifs.

2008	- 11 200
2009	- 13 500
2010	- 16 000
2011	- 16 000



**Le collège** du socle abandonne l'idée même d'une ambition pour tous, renforce le tri des élèves et installe une école à deux vitesses.  
**FSU :** Construire un collège pour tous, plus juste et plus humain, qui prépare tous les élèves à des poursuites d'études dans une des 3 voies du lycée.

**STOP !**



Remise en cause de la scolarité obligatoire. Le développement de l'apprentissage dès 14 ans est un leurre pour les élèves les plus en difficulté.  
**FSU :** Défendre le droit de tous à une éducation scolaire complète et de qualité.

**Lycée, voie générale :** la réforme fait assumer à chaque lycée les conséquences des baisses de moyens, et creuse encore les inégalités sur le territoire, tout cela au détriment d'une véritable aide des élèves. La réforme de l'enseignement professionnel, avec le bac pro uniquement en 3 ans, exclut les élèves les plus fragiles.

La réforme de la voie technologique, en nie la spécificité, ignore la richesse des différentes séries et appauvrit les contenus.

**FSU :** Défendre le droit de tous à une éducation scolaire complète et de qualité ; démocratiser le lycée, rendre attractive chacune des voies, développer les passerelles, permettre davantage de débouchés vers les formations de l'enseignement supérieur.

# Rendez-vous à 10h devant l'Inspection Académique

**Manifestation rue de Montjoly - rue Gambetta - rue piétonne - Place Ducale - Rue Mantoue - Rue de Flandre et retour à l'Inspection Académique**

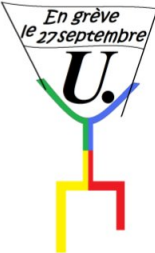
**Suppressions de postes, nouvelle « gouvernance », précarité...**  
La FSU a d'autres propositions :  
- construire une culture commune de la maternelle à la Terminale,  
- améliorer les conditions de scolarisation et d'étude des élèves, la qualité des locaux,  
- diminuer les effectifs par classe,  
- varier les situations pédagogiques, permettre de travailler en petits groupes,  
- mieux prévenir les difficultés scolaires,  
- recruter des équipes pluri-professionnelles complètes (enseignants, Copsy, CPE, personnels sociaux et de santé...),  
- offrir une vraie formation des personnels,  
- instaurer du temps de concertation dans leur service, ...

APPEL NATIONAL à la grève et à la manifestation des fédérations de l'éducation  
FERC-CGT, FSU, SGEN-CFDT et UNSA Education

**mardi 27 septembre**

Rendez-vous à 10h devant l'Inspection Académique  
**Manifestation** rue de Montjoly - rue Gambetta - rue piétonne - Place Ducale - Rue Mantoue - Rue de Flandre et retour à l'Inspection Académique

Ensemble, refusons la dégradation continue de l'École !  
Ensemble, donnons un avenir au système éducatif... pour la réussite de tous !



Le service public, on l'aime, on le défend

Le 13 septembre 2011, l'OCDE publie « Regards sur l'éducation 2011 ».

Synthèse concernant l'École primaire en France.

- Le taux de scolarisation des jeunes de 15 à 19 ans a augmenté de plus de 9 points entre 1995 ET 2009 dans les pays de l'OCDE et a chuté en France de 5%. Le taux de scolarisation des 20-29 ans est resté stable à 19%, alors que dans l'ensemble des pays de l'OCDE il a augmenté de plus de 8 points pour atteindre 26%.

- La dépense d'éducation concernant l'école primaire est inférieure de 14% à la moyenne de l'OCDE : elle est de 6 267 USD par élève de primaire quand la moyenne de l'OCDE est de 7 153 USD. Entre 2000 et 2008, les dépenses par élève ont augmenté dans l'OCDE, en moyenne, de 34% alors qu'en France elles n'ont augmenté que de 7%.

- En France, la part du PIB consacrée à l'éducation a diminué de 0,3% entre 2000 et 2008 ; alors que cette part a partout progressé au moins au même rythme que le PIB. Entre 1995 et 2009, la part de l'éducation dans les budgets publics est passée en moyenne de 11,8% à 12,9% : elle est passée en France de 11,5% à 10,6%.

- Les salaires des enseignants sont, en France, très inférieurs à la moyenne de l'OCDE, quel que soit le niveau d'enseignement. Le salaire statutaire (qui n'inclut pas les primes et les heures supplémentaires) des enseignants du primaire ayant au moins 15 ans d'expérience est en moyenne, en 2009, de 38 914 USD alors qu'il n'est que de 33 359 USD en France. Qu'ils soient enseignants débutants ou ayant 15 ans d'ancienneté, les salaires en France sont inférieurs à la moyenne de l'OCDE. Seuls les salaires minimum de fin de carrière sont supérieurs à la moyenne.

- Entre 2000 et 2009, le salaire des enseignants a augmenté en valeur réelle dans tous les pays, sauf en France et en Suisse. Pour l'OCDE, le salaire statutaire des enseignants français ayant 15 ans d'expérience a diminué.

## DIRECTION ET FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE :

### URGENCE !

Le SNUipp-FSU a adressé un courrier au ministre pour demander l'ouverture de discussions ainsi que des mesures d'urgence pour la rentrée.

La fonction de direction d'école a beaucoup évolué ces dernières années. D'une manière générale, le temps fait défaut... Il faut « tout faire » et vite. Difficile d'avoir assez de temps pour réfléchir aux situations rencontrées dans les écoles, de mettre en place les PPRE, les PPMS, d'organiser les partenariats, les réunions avec les parents, les conseils de maîtres et de cycles, tout en étant présent et disponible pour ses élèves, et pour tous ceux de l'école. La multiplication des commandes institutionnelles et l'exigence de rapidité dans les réponses complexifient davantage la fonction de direction d'école.

Le travail de direction d'école se déroule dans un tourbillon d'annonces, de rapports sur cette fonction, voire de propositions de loi « établissements du socle commun » et « regroupements scolaires ». Régulièrement, la question de la réorganisation du système scolaire dans le premier degré évoque la question de la direction d'école (rapport Reiss).

Régulièrement la question du statut est évoquée.

Pour le SNUipp-FSU, les questions à régler ne se situent pas au niveau d'un changement de statut (voir notre publication « fenêtres sur cours » supplément au n°352 du 14 mars 2011 sur la direction et le fonctionnement de l'école). Les missions et les tâches des directrices et directeurs doivent être mieux définies, leur engagement au service de l'école et de la réussite des élèves, mieux reconnu et accompagné de moyens spécifiques.

La première des urgences concerne l'aide administrative aux directions d'école. Le SNUipp-FSU exige que toutes les directrices et tous les directeurs d'école puissent bénéficier d'une aide administrative pérenne et statutaire. L'aide administrative ne peut se satisfaire de contrats précaires tels que le protocole de 2006 sur la direction d'école l'a instituée. Depuis 2006, les missions des directrices et directeurs d'école n'ont cessé de s'alourdir sans aucune amélioration du temps de décharge ni de reconnaissance de la fonction.

Le SNUipp-FSU souhaite construire un mouvement d'ampleur afin de changer la donne. Il s'adresse aux autres organisations syndicales pour lancer une action sur le sujet à la rentrée.

**A afficher... A afficher... A afficher...**



> Depuis 1993, le SNUipp renouvelle les pratiques syndicales

> Refus du mythe de la méritocratie,  
Refus de la cooptation.

Pour le traitement égalitaire de tous.

**Votez  
et faites voter  
SNUipp-FSU**



> Contre le clientélisme,  
Faire vivre la transparence  
et l'équité !

- Mouvement, Promotions

- Temps partiels, disponibilités,

- Congés de formation, stages de formation...



> Faire **VIVRE** les idées dans l'**ACTION** et ne pas se rengorger d'effets d'annonce !

> **Le SNUipp-FSU lutte contre le projet économique libéral et cherche toujours à construire l'unité syndicale pour l'ébranler.**



> **Le SNUipp-FSU 08 vous informe.**

- Permanences,
- Circulaire électroniques, Site web
- Publication régulière : Unitaires des Ardennes
- Courriers individuels.

**Il n'y a pas de vrais droits professionnels sans information syndicale !**

## LPC : ET MAINTENANT ?

---

Le LPC est entré en vigueur à la rentrée 2010.

Alors que les enseignants des écoles travaillent par compétences depuis plus de 20 ans et utilisent des livrets scolaires élaborés le plus souvent en équipe, ce nouvel outil, mis en place sans concertation réelle, est un nouveau « pavé dans la mare » qui constitue une nouvelle charge de travail importante. En quoi est-il utile aux enseignants pour faire réussir leurs élèves, pertinent pour dialoguer avec les familles ?

Ce document désarçonne les enseignants pour qui cocher des cases ne correspond pas à une vision d'un métier de conception. Programmes, socle, évaluations nationales, LPC sont autant d'éléments dont la cohérence interroge.

Dans ces conditions, le SNUipp-FSU demande l'abandon

de ce livret. En juin, le SNUipp-FSU a appelé les équipes enseignantes à ne pas le remplir. Il a demandé l'ouverture de discussions pour des outils d'évaluation et d'information aux familles utiles à la réussite des élèves.

Le ministère, a informé le SNUipp que le passage au livret numérique, annoncé pour la rentrée 2011, était finalement retardé. Des expérimentations ont eu lieu dans quelques départements : le bilan n'est pas connu à ce jour. Un logiciel, réalisé par le CNDP, Cerise prim est actuellement expérimenté. Outil numérique qui permet de renseigner les résultats des élèves aux évaluations de l'enseignant, il indique également le lien entre ces évaluations et les compétences évaluées dans le cadre du socle. A terme, il pourrait être utilisé pour la mise en œuvre du LPC, regroupant évaluations et LPC dans un outil unique.

---

## RYTHMES : QUEL TEMPO ?

Le comité de pilotage de la conférence nationale sur les rythmes scolaires a rendu publiques ses propositions. Elles invitent à des bouleversements dans l'organisation des temps de l'École notamment l'allongement de l'année scolaire de 36 à 38 semaines, avec un éventuel zonage estival, le retour en primaire à la semaine de 9 demi-journées, une baisse des horaires quotidiens de classe (cinq heures au maximum jusqu'en 5ème) et une présence pour tous les élèves de 8 h 30 à 17 h à l'école et au collège, avec un accompagnement éducatif « obligatoire » de deux heures et une pause méridienne d'1h30 minimum sans enseignement, ni soutien.

Le comité préconise une démarche de projet éducatif global liant tous les partenaires : enseignants, familles, associations, collectivités... S'il remet en cause l'étanchéité entre temps scolaire et péri-scolaire ou le travail à la maison, il pose aussi la question de l'implication des collectivités territoriales et du financement des activités périscolaires.

Pour le SNUipp-FSU, le changement doit être porteur d'amélioration des conditions d'apprentissage et de vie des élèves et d'exercice du métier avec des temps pour se concerter et travailler en équipe. Tout alourdissement

du temps et de la charge de travail des enseignants serait inacceptable comme le serait un accroissement des inégalités territoriales en matière d'offre éducative en faisant peser sur les collectivités locales de nouvelles charges. Enfin, tout transfert des décisions au niveau départemental ou communal ne saurait être une réponse.

Aujourd'hui le défi de réduire les inégalités scolaires entre les élèves doit prendre en compte la dimension qualitative du temps scolaire (contenus enseignés, pratiques professionnelles...), la formation des enseignants, les conditions de scolarisation et d'études des élèves et d'enseignement des enseignants (effectifs allégés, locaux adaptés, diversité des situations d'apprentissage...), l'articulation entre rythmes scolaires, sociaux et familiaux (loisirs, devoirs, transport, temps journalier passé à l'école...).

En proposant dès 2013 d'avancer prioritairement sur deux points : la réduction des congés d'été et la pause méridienne, Luc Chatel va à l'encontre d'une réflexion sur l'ensemble des paramètres, et évite ainsi toute remise en cause d'une politique budgétaire et éducative qui aboutit à « moins d'école » et non pas « mieux d'école ».

---

## ÉVALUATIONS

Contesté dès le départ, le protocole d'évaluations CE1 et CM2 avait subi quelques modifications depuis sa première version. Le SNUipp-FSU a continué de dénoncer le calendrier, l'absence de rigueur scientifique et, au final, le peu d'intérêt de cet outil pour les élèves, leur famille et les enseignants. Une amélioration avait été apportée concernant le codage qui, de binaire, était passé à un système permettant de prendre en considération les réussites partielles des élèves.

Et puis, contre toute attente, alors que les rencontres avec le ministère avaient fait apparaître les risques que

cela comporterait, L. Chatel a donc annoncé, en mai dernier, que les évaluations CM2, à partir de cette année scolaire, se dérouleraient en juin.

Désormais, l'objectif est clair : il s'agit, pour le ministère de disposer d'indicateurs statistiques dans le seul but de piloter le système éducatif.

Comment, par ailleurs, ne pas voir là une tentative de mise en place d'examen à l'entrée en 6e, même si le ministère s'en défend ?

# MATERNELLE : UN OUTIL À CONNAÎTRE

---

Suite à la publication des programmes 2008, que les enseignants des écoles avaient largement critiqués, le ministère décidait d'abandonner l'ensemble des documents d'accompagnement, aides précieuses pour les enseignants comme pour les formateurs en matière d'apprentissage. Le SNUipp-FSU avait alors réagi vivement et héberge depuis sur son site ces outils professionnels.

Le ministère et le Scérén-CNDP viennent de publier une brochure « Le langage à l'école maternelle » mise en ligne sur Eduscol\*. Cette publication, largement inspirée des travaux de la recherche, reprend l'esprit des documents d'accompagnement des programmes 2002. Elle apporte des informations précises sur la posture de

l'enseignant, « maître de langage ». Un paragraphe est même consacré à la parole de l'enseignant dans l'apprentissage du lexique. De nombreuses propositions de situations d'enseignement sont décrites, plus globales, plus stimulantes pour les enfants.

Ce texte est bienvenu car il reconnaît le travail réalisé à l'école maternelle qui exige de véritables compétences professionnelles. Pour le ministère cette brochure « constitue une aide » : cela ne saurait suffire. Ce document fait la démonstration qu'une vraie formation est nécessaire. Il constitue aussi un point d'appui pour demander notamment du temps pour l'équipe et des marges de manœuvres pour travailler en petits groupes.

\*eduscol.education.fr

---

## L'ÉDUCATION PRIORITAIRE : AVENIR FLOU !

Le Ministère a annoncé l'extension du dispositif ECLAIR (Écoles, collèges et lycées pour l'ambition et la réussite) à tout le territoire dès la rentrée (297 collèges, 2186 écoles primaires et 28 lycées). Les RRS existent toujours mais aucun moyen ne leur est garanti pour mieux fonctionner. Pour les 12 RAR qui ne deviennent pas ECLAIR, l'avenir est bien flou. C'est un véritable abandon du principe fondateur de l'éducation prioritaire « donner plus à ceux qui ont le moins » qui est mis en œuvre. Désormais les ECLAIR, dont les moyens dépendront des contrats signés avec l'académie, seront des lieux

d'expérimentation. Un vademecum (sans valeur administrative officielle) liste les pistes possibles : recrutement des enseignants sur profil ; récupération des postes d'enseignants supplémentaires pour mettre des préfets d'études au collège, parcours scolaire différencié des élèves avec variation du nombre d'heures de classe par jour...

Il est urgent de redonner l'espoir à TOUS les élèves en difficulté. Exigeons l'abandon du dispositif ECLAIR et le développement des moyens pour l'école.

Signons la pétition : <http://www.clairementnon.org/>

---

## AVS : LE BOUT DU TUNNEL ?

A l'issue de la conférence nationale du handicap de juin dernier, et suivant en cela une partie des préconisations contenues dans les rapports du Sénateur Paul Blanc, et du Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées, le gouvernement a fait un certain nombre d'annonces :

Remplacement progressif des contrats aidés par des assistants d'éducation, recrutés pour trois ans renouvelables une fois, à hauteur de 2000 dès cette rentrée, 2300 l'année suivante.

Ces nouveaux « auxiliaires de scolarisation » pourront intervenir au sein de « pôles ressources, en tant qu'AVS collectif » (c'est-à-dire non rattachés exclusivement à un élève).

Renforcement de la formation des AVS.

Amélioration des conditions financières pour les associations engagées dans le dispositif de reprise des AVS en fin de contrat.

Si l'abandon du recours aux contrats aidés est une bonne chose, la création d'un véritable métier est encore une fois remise à plus tard.

Le SNUipp a demandé que les personnels sous contrat aidé, exerçant des missions d'AVS-i, soient prioritaires pour postuler sur les nouveaux postes. La mise en oeuvre du nouveau dispositif ne doit en aucun cas se traduire par une diminution de l'accompagnement des élèves en situation de handicap !

---

## CONCOURS PE : 2 000 PLACES SUPPLÉMENTAIRES !

Dès l'annonce, le 21 juin dernier, par Nicolas Sarkozy, qu'il n'y aurait pas de suppressions nettes de classes, le SNUipp avait réagi en déclarant que pour rendre crédible cette promesse, le nombre de places au concours devait être augmenté afin de compenser les départs en retraite.

Le ministre a annoncé au SNUipp, qu'au lieu des 3000 places initialement prévues, il ouvrirait 5 000 places au concours de PE 2012. Si le compte n'y est toujours pas, la mobilisation a contraint le gouvernement à revoir sa dotation pour le primaire.



# ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2011

DU 13 AU 20 OCTOBRE 2011



**ÉLECTIONS DES DÉLÉGUÉS ET  
REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL**  
**du 13 au 20 octobre 2011**

**NOUVEAU!** Il y aura quatre votes et le vote se fera par internet



## Délégués aux commissions administratives paritaires

(CAP Départementale, CAP Nationale)



**AU PLAN NATIONAL, 47%  
DES ENSEIGNANTS  
DES ÉCOLES ONT VOTÉ  
SNUIPP EN 2008**

**En CAPD et en CAPN vos délégués du personnel interviennent sur tout ce qui concerne votre carrière :**

- ✓ Mouvement, mutations interdépartementales, affectation à l'étranger ou en COM,
- ✓ Promotions, accès au corps des PE, accès à la hors-classe,
- ✓ Demandes de temps partiels, de disponibilités,
- ✓ Demande de congés de formation, de stages de formation,
- ✓ Démissions, discipline...

Les délégués du personnels du SNUipp-FSU vous écoutent, vous défendent, vous conseillent. Ils interviennent pour des règles plus justes, plus équitables, plus transparentes. Elles ou ils vous accompagnent dans vos démarches auprès de l'administration.

## Représentants aux Comités techniques

(CT Académique, CT Ministériel)



**Les comités techniques traitent de tout ce qui concerne l'organisation du service public d'éducation :**

- ✓ gestion des moyens (carte scolaire, moyens de formation...),
- ✓ hygiène, sécurité, conditions de travail,
- ✓ les règles statutaires (recrutement, grille indiciaire...),
- ✓ formation, développement des compétences professionnelles...

Cette élection permet également de vous représenter dans de nombreuses instances (comité d'hygiène, de sécurité, de conditions de travail, conseil départemental de l'éducation, comité de réforme, conseil supérieur de l'éducation, conseil supérieur de la fonction publique...).

Le SNUipp-FSU sera présent sur les listes de la FSU pour les enseignants du second degré, les personnels administratifs, les personnels de santé, d'inspection, de direction centrale et de l'enseignement du second degré, d'assistants sociaux de l'éducation nationale...

## **ATTENTION AUX NOUVELLES MODALITÉS POUR POUVOIR VOUS**

Pour voter, il vous faudra un identifiant et un mot de passe spécifiques qui vous seront transmis 8 jours avant le vote. Ils sont indispensables pour pouvoir voter, ne les perdez pas !

**Du jeudi 13 octobre au jeudi 20 octobre vous aurez à voter pour chaque électeur :**

- ✓ Vous êtes titulaire : CAPD, CAPN, CTM, CTA

# ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2011

DU 13 AU 20 OCTOBRE 2011



**NOUVEAU !**

## Le vote sera électronique !

Finis le bulletin de vote glissé dans l'enveloppe, le ministère a décidé que le vote s'effectuera par Internet. Cela entraîne de nouvelles modalités.

### MODE D'EMPLOI



#### 1 - vérifiez que vous êtes inscrit sur les listes électorales

Les listes doivent être affichées sur les lieux de travail et sont visibles sur le portail élections sur le site du ministère à partir du 20 septembre. Vérifiez que vous êtes bien sur les listes des différents scrutins (Comité Technique Académique et suivant votre situation CAPD, CAPN, CCP).

#### 2 - identifiant et mot de passe : le droit de voter !

Vous allez être destinataire d'un identifiant à partir du 14 septembre. Si vous êtes affecté dans une école, un établissement ou un service, il vous sera remis sous pli cacheté contre émargement. Sinon, il vous sera adressé à votre adresse personnelle. Il sera également possible, en cas de non réception ou de perte, de s'en procurer un sur le portail élections du ministère jusqu'au 12 octobre à 8h.


Avec cet identifiant, votre NUMEN et votre n° de département de naissance figurant sur votre n° de sécurité sociale, vous pourrez à tout moment récupérer votre mot de passe sur le portail élections du ministère.

Cet identifiant et ce mot de passe sont indispensables pour pouvoir voter.

#### 3 - votez !

Muni de votre identifiant et de votre mot de passe, connectez vous sur le portail élection à l'adresse

**<http://www.education.gouv.fr/electionspro2011>**

- Identifiez-vous
- Choisissez le scrutin
- Cochez la liste FSU  ou SNUipp pour les CAP 
- Validez votre choix en cliquant VOTER

- Vérifiez que vous avez bien choisi la liste FSU
- Confirmez votre choix

Validez votre choix

- Vous disposez ensuite de votre reçu, preuve que votre vote a été pris en compte.

#### ATTENTION !

si vous n'avez pas le reçu, il faut voter à nouveau.

- Ensuite, effectuez les votes aux autres scrutins (Comité Technique Académique et suivant votre situation CAPD, CAPN, CCP)

Dès maintenant, découvrez la présentation des modalités de vote et testez la configuration de votre ordinateur sur le portail des élections <http://www.education.gouv.fr/electionspro2011>

Plus d'informations et présentation détaillée sur le site du SNUipp- FSU

**[www.snuipp.fr](http://www.snuipp.fr)**

# ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2011

DU 13 AU 20 OCTOBRE 2011



**Pour élire  
vos représentants,  
conservez votre droit de vote !**

**Les élections professionnelles auront lieu par Internet en octobre prochain. Pour voter, vous devrez utiliser un identifiant et un mot de passe spécifiques à cette élection.**

**SANS IDENTIFIANT, PAS DE VOTE !**

**Conservez votre  
identifiant !**

## Recevoir son identifiant

L'envoi d'une notice sous pli cacheté contenant vote identifiant se fera de trois façons :

- **Dans les écoles et établissements :** pour la plupart des électeurs enseignants, l'identifiant sera envoyé à partir du 14 septembre sous pli cacheté aux directeurs d'école et chefs d'établissement. Il sera remis à chaque électeur dès réception contre émargement jusqu'au 28 septembre. Le 28 septembre, les enveloppes non remises et les bordereaux d'émargement seront renvoyés à l'inspection académique ou au rectorat à l'aide d'une enveloppe pré-timbrée.
- **A l'adresse personnelle :** pour les électeurs n'exerçant pas dans une école ou un établissement (titulaires mobiles par ex.), étant en congé long ou congé de formation, étant non titulaires (AVS et EVS), l'identifiant sera envoyé à l'adresse personnelle à partir du 14 septembre. Il sera fait de même pour les enveloppes non remises par les directions d'école.
- **Par voie électronique sur l'adresse professionnelle :** En cas d'impossibilité de transmission par les deux modalités ci-dessus, un lien unique sera envoyé à l'adresse professionnelle permettant l'attribution d'un identifiant.

**EN CAS DE PERTE :** Il sera possible de se voir attribuer un nouvel identifiant via le « *portail élections* »<sup>1</sup>.

**ATTENTION !** Ce réassort sera possible jusqu'au 12 octobre à 8h, veille de l'ouverture du scrutin. Aucun réassort d'identifiant ne sera possible durant la période de vote.

## La récupération du mot de passe

La récupération du mot de passe se fera sur le « *portail élections* »<sup>1</sup> avant et pendant la période de vote. Pour cela, vous devrez saisir trois données :

- l'identifiant de vote
- le NUMEN
- 6<sup>ème</sup> et 7<sup>ème</sup> n° du n° de sécurité sociale correspondant généralement au département de naissance.

Le mot de passe est alors envoyé sur l'adresse de messagerie saisie par l'électeur sinon sur sa messagerie professionnelle. En cas de perte, cette opération peut être renouvelée jusqu'au dernier jour de vote.

Plus d'infos sur [www.snuipp.fr](http://www.snuipp.fr)

<sup>1</sup> <http://www.education.gouv.fr/electionspro2011>)

# SNU-IPP 08. BULLETIN D'ADHÉSION 2011-2012

Nom :											
Nom de jeune fille :											
Prénom :	Tél :										
Date de naissance :	Sexe : <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F										
Adresse personnelle :											
Adresse électronique :											
Établissement scolaire :											
Catégorie professionnelle :											
choisissez : <i>Instit, P.E., Hors classe, Spécialisé, PEGC Classe except., Ass.d'éduc, Retraité, autre....</i>											
Emploi :											
choisissez : <i>Adjoint maternelle, Adjoint élémentaire, I.M.F, Directeur x classes, A.S.H, Autre....</i>											
Échelon au 1/09/2011 :											
Travaillez-vous à temps partiel ? <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non											
Nomination à titre <input type="checkbox"/> définitif <input type="checkbox"/> provisoire											
Montant de la cotisation :											
Caisse de solidarité (libre) :											
Montant total à verser :											
<input type="checkbox"/> chèque	<input type="checkbox"/> Prélèvements automatiques Pour les anciens adhérents ayant changé de références bancaires, et pour les nouveaux adhérents : nous adresser un R.I.B										
Cochez les mois où vous désirez un prélèvement											
S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A

Je me syndique au SNUipp afin de contribuer à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités, au développement du service public d'Education, au maintien de l'unité de la profession dans un syndicat indépendant, unitaire pluraliste et démocratique, dans une fédération renouée.

Le SNUipp pourra utiliser les renseignements ci-contre pour m'adresser ses publications.

Je demande au SNUipp de me communiquer les informations professionnelles et de déroulement de carrière auxquels il aura accès et l'autorise à faire figurer ces informations dans les fichiers et traitements informatiques dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6/01/78. Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNUipp.

J'ai bien noté qu'une attestation fiscale correspondant à ma cotisation versée pour l'année scolaire en cours (donnant lieu à une réduction de 66 % de l'impôt sur le revenu) me parviendra avant la déclaration des revenus 2011 (avril-mai 2012).

Je souhaite que mon adhésion au SNUipp soit reconduite d'une année sur l'autre et j'opte pour le prélèvement automatique avec tacite reconduction.

Je souhaite renouveler volontairement mon adhésion chaque année

À	Le	Signature :
---	----	-------------

P.E.G.C					
Classe normale		Hors classe		classe execpt.	
ech.	cotis.	ech.	cotis.	ech.	cotis.
8	137 €	1	140 €	1	185 €
9	144 €	2	147 €	2	199 €
10	152 €	3	155 €	3	209 €
11	161 €	4	163 €	4	222 €
		5	185 €	5	234 €
		6	198 €		

Retraités	
pension < 1295 €	79 €
de 1295 à 1372 €	87 €
de 1372 à 1488 €	103 €
de 1488 à 1600 €	121 €
plus de 1600 €	138 €

Prof. des Ecoles	
Echelon	cotisation
3	122 €
4	129 €
5	135 €
6	144 €
7	152 €
8	162 €
9	173 €
10	186 €
11	199 €
Hors- classe	
5	210 €
6	223 €
7	235 €

Stagiaires	
M1	32,50 €
M2	32,50 €
Instituteurs	
Echelon	cotisation
3	115 €
4	117 €
5	120 €
6	123 €
7	125 €
8	132 €
9	139 €
10	146 €
11	159 €

Temps partiel 50 %  
(Demi-cotisation avec un minimum de 90 €)

Temps partiel autre quotité  
(cotisation au pro-rata de la quotité)

#### Majorations

À ajouter au montant de votre cotisation en fonction de votre situation.

Majoration indiciaire	Majoration de la cotisation
I.M.F ou directeur 2 <sup>ème</sup> groupe	6 €
Directeur 3 <sup>ème</sup> groupe ou coordonnateur ZEP	10 €
Directeur 4 <sup>ème</sup> groupe	13 €
Directeur adjoint SEGPA	16 €